

## Communiqué de presse

### La Ville de Liège adapte son règlement propreté

#### Adapter le Règlement à la réalité du nouveau marché de collecte

Suite au renouvellement du marché de collecte en juillet prochain, la Ville de Liège se devait d'adapter son règlement propreté aux nouvelles particularités de la collecte en porte en porte à savoir :

- La suppression de la collecte de nuit du mardi.
- L'adaptation de l'heure de sortie des déchets ménagers en adéquation avec les réalités de terrains en proposant 18h au lieu de 20h.
- Le remplacement des "sacs jaunes" par des sacs gris clairs afin de se conformer aux codes couleurs en vigueur en Wallonie, le jaune étant destiné aux papiers-cartons. Toutefois, les sacs jaunes seront toujours acceptés jusqu'à épuisement des stocks.
- La possibilité de disposer des conteneurs collectifs enterrés suivant les différentes fractions (PMC, carton, résiduels) sous certaines conditions.

#### Aucune augmentation des montants des amendes mais des adaptations pour une meilleure applicabilité du règlement

Cette nouvelle mouture, fruit d'une collaboration fructueuse entre le service propreté, le service juridique et la Police, s'inscrit dans une continuité positive par rapport à l'ancien règlement. Cette nouvelle version intègre les nouvelles directives environnementales, les sanctions et peines alternatives en matière de petites incivilités telles que prévues par l'actualisation de la législation wallonne. En aucun cas les montants n'ont été augmentés par rapport à l'ancienne version de ce document majeur dans la gestion de la propreté sur le domaine public.

Toutefois, ce nouveau règlement se veut davantage adapté à la réalité de terrain en permettant la mise en œuvre de mesures visant à garantir un meilleur respect de l'espace public.

Outre les changements propres au nouveau marché de collecte, le règlement prend également en compte l'arrivée imminente du Tram en prévoyant des heures collectes en dehors des moments de haute fréquence de ce nouveau mode de transport.

Au niveau de l'Horeca, le nouveau règlement établit l'imposition d'une tranche horaire de sortie et de collecte de 4h maximum afin d'éviter que certains conteneurs se trouvent sur le domaine public 24 heures sur 24. De cette manière, la Ville souhaite mettre fin à certains abus quotidiens d'occupation illimitée de l'espace public.